

Communiqué de presse
Le 10 juin 2025

État de santé de la population : Santé publique France et l'Anses lancent le cycle 1 de l'enquête Albane

Afin de mieux connaître et protéger l'état de santé de la population vivant en France hexagonale (Corse comprise), Santé publique France et l'Anses lancent en juin 2025 le premier cycle de l'enquête Albane, avec l'appui des ministères en charge de l'écologie, de la santé, du travail et de l'agriculture. La phase de recueil de données se terminera fin 2026 avec des premiers résultats attendus début 2028.

Première enquête d'une telle ampleur incluant un examen de santé, Albane apportera une photographie précise de la santé de la population et de ses habitudes alimentaires, son activité physique, ses habitudes de vie et son exposition à une quinzaine de familles de substances présentes dans l'environnement.

Une enquête d'une ampleur inédite pour mieux protéger la santé des Français

L'enquête Albane est construite autour d'une planification sous forme de **cycles répétés tous les deux ans**. A chaque cycle, pourront s'ajouter des focus thématiques, qui permettront d'approfondir les analyses et de surveiller plus précisément l'exposition à certaines substances spécifiques, les pesticides par exemple, ou certains événements de santé, et d'en analyser leurs déterminants. Cette vision large et continue, s'appuyant sur des comparaisons d'un cycle à l'autre, permettra de suivre l'évolution de l'état de santé des Français et des risques nutritionnels, chimiques ou microbiologiques liés à leur alimentation, de mesurer ainsi l'efficacité des mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics et d'orienter in fine les politiques publiques.

Pour chaque cycle, des échantillons distincts de **plus de 3 000 personnes** (enfants et adultes) seront mobilisés, sélectionnés au hasard sur plus d'une centaine de zones d'enquêtes réparties aléatoirement sur le territoire.

Plusieurs moyens seront mobilisés pour collecter les données nécessaires au calcul des indicateurs exhaustifs et précis de l'état de santé des participants :

- Un **questionnaire en face à face** avec un enquêteur sur leur logement, leur profession et leur famille
- Un **auto-questionnaire** sur leurs habitudes de vie, leur santé, leurs habitudes alimentaires et leur activité physique
- Une **enquête alimentaire** avec un relevé exhaustif des consommations sur trois jours non consécutifs, à compléter sur une plateforme en ligne ou par téléphone avec une équipe de diététiciens
- Le **port d'un accéléromètre**, sur une période de sept jours, pour mesurer l'activité physique d'un sous-échantillon aléatoire de personnes
- Un **examen de santé**, à faire dans un laboratoire de biologie médicale avec mesure de la taille, du poids, de la force musculaire et de la pression artérielle. Des prélèvements d'urine et de cheveux seront également réalisées chez les participants de plus de 3 ans, ainsi que des prélèvements de sang pour ceux de plus de 6 ans.

Des données indispensables pour améliorer la connaissance scientifique et l'action publique

Dans un premier temps, les données recueillies permettront d'établir:

- Des valeurs de référence d'exposition à partir des niveaux d'imprégnation de la population aux substances présentes dans l'environnement – en amont de toute interprétation sanitaire
- Les déterminants environnementaux et alimentaires de ces expositions ;
- La part non diagnostiquée de certaines maladies chroniques et son évolution
- Les prévalences d'adéquation et d'inadéquation des apports nutritionnels

Dans un second temps, les résultats d'Albane, associés aux données du Système National des Données de Santé (SNDS), permettront de déterminer quelles sont les maladies développées en fonction des expositions, des habitudes alimentaires et des caractéristiques de l'environnement décrites ou mesurées. Ils viendront alimenter des travaux complémentaires menés par l'Anses visant à établir des valeurs toxicologiques de référence pour une substance, c'est-à-dire le niveau de concentration d'une substance à partir duquel celui-ci représente un risque pour la santé.

A plus long terme ces données seront **mises à disposition des équipes de recherche françaises et internationales** pour mieux caractériser les liens entre santé, environnement et alimentation.

A l'échelon de l'Union européenne, les résultats d'Albane seront exploités dans le cadre du Partenariat européen pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques ([PARC](#)), une collaboration de grande envergure fédérant 200 partenaires au niveau européen. Ce partenariat coordonné par l'Anses, vise notamment à mieux anticiper les risques émergents et à soutenir la mise en œuvre effective des nouvelles orientations des politiques publiques européennes de protection de la santé et de l'environnement.

Les résultats de l'enquête Albane, notamment les données de consommations actualisées, seront par ailleurs partagés avec l'Efsa (Autorité européenne de sécurité des aliments) pour évaluer les risques liés aux substances se retrouvant dans les aliments.

L'adhésion des participants : un élément clé pour la réussite du dispositif

Pour contribuer à la santé des générations futures, Albane a besoin de la pleine implication des participants. Leur engagement tout au long de l'enquête est primordial pour assurer le recueil de toutes les données nécessaires, sur un échantillon qui sera représentatif de la population.

Pour assurer la bonne information des personnes impliquées, Santé publique France et l'Anses mettent à disposition :

- un site internet dédié : [Enquête Albane](#)
- un [dépliant](#) d'information intégrant un volet adressé spécifiquement aux enfants
- un plan de diffusion auprès de 8 000 contacts est déployé pour favoriser l'information des professionnels de santé, des élus locaux et des collectivités et bénéficier de leur soutien.

Focus sur la confidentialité des données personnelles

L'enquête Albane met en œuvre un traitement de données à caractère personnel fondé sur la réalisation d'une mission d'intérêt public, dont Santé publique France et l'Anses ont la responsabilité.

Santé publique France et l'Anses assurent la sécurité et la confidentialité des réponses et mesures réalisées auprès des participants, de leur collecte à leur destruction, protégeant ainsi leur vie privée. Une lettre d'information détaillant les modalités de traitement des données ainsi que les droits des participants sur celles-ci est remise aux personnes sollicitées, en amont de leur participation.

Le traitement informatique des données collectées a reçu en septembre 2024 l'avis favorable de la Cnil, conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » relatives aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre d'une recherche, enquête, évaluation dans le domaine de la santé. L'enquête Albane fait également l'objet d'une autorisation délivrée par le Comité de protection des personnes (CPP) en octobre 2023.

Elle a obtenu un avis d'opportunité favorable par le Conseil national d'information statistique (Cnis) en décembre 2022 et est reconnue d'intérêt général par le Comité du label de l'Insee depuis avril 2025. L'enquête Albane a enfin reçu l'avis favorable du Comité du secret statistique pour l'utilisation des données issues du fichier Fidéli.

CONTACTS PRESSE

Santé publique France : presse@santepubliquefrance.fr

Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48 – Marie Deliberos : 01 41 79 68 22 – Céline Coulaud : 01 41 79 68 64

Anses : presse@anses.fr

Nathalie Lonnel : 01 49 77 13 77 - Shana Paquay de Plater : 01 49 77 28 20